

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal



Date de convocation
29 juin 2023
Date d'affichage
29 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le 3 juillet à vingt heures et quinze minutes précises,
Le Conseil municipal légalement convoqué le 29 juin deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice 15
Présents 12
Votants 14

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Michel CHADUTEAU, Olivier LE CORF, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Aurélie BUTET, Yves GICQUEL, Vincent GUILLERME.

Absentes et excusées : Émilie LOPES, Annick CUISNIER,

Émilie LOPES donne pouvoir à Jean-Michel ROYER pour voter en ses lieu et place.
Annick CUISNIER donne pouvoir à Yves GICQUEL pour voter en ses lieu et place.

Absente : Pascaline LEGENDRE,

Le président a dénombré douze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Arrivée de Céline MATHE, Joël DAVID, Vincent GUILLERME et Olivier LECORF à 20h23

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'AMENAGEMENT ROUTIER RUE DES ROSIERS ET RUE DU STADE 2023 - 44

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Laurent GUILLET.

La volonté de la municipalité est de mettre en place des mesures sécuritaires pour limiter la vitesse dans le centre bourg. Dans le cadre du réaménagement du centre-bourg et de sa sécurisation, quatre plateaux surélevés ont déjà été créés aux entrées du bourg, Rue Saint Roch, Rue du Dolmen, Rue de la Paix et Rue des Rosiers. Afin de réduire au maximum la vitesse, les commissions ont étudié la mise en place d'un radar pédagogique, de chicanes et d'écluses sur les axes principaux qui traversent la commune de Torcé-en-Vallée. Avec l'aide de Atesart qui nous a fournis une estimation du projet, Monsieur Laurent Guillet a contacté trois entreprises afin d'établir les devis suivants :

	ATESART	FLECHARD	EIFFAGE	PIGEONS
<i>Installation chantier</i>	1 250,00 €	1 500,00 €	1 677,61 €	1 350,00 €
<i>Rue des rosiers</i>	7 427,50 €	6 550,00 €	5 693,13 €	6 533,55 €
<i>Rue du stade</i>	8 150,00 €	6 728,00 €	6 388,35 €	7 114,85 €
<i>Total HT</i>	16 827,50 €	14 778,00 €	13 759,09 €	14 998,40 €
<i>Total TTC</i>	20 193,00 €	17 733,60 €	16 510,91 €	17 998,08 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la meilleure offre soit l'offre de Eiffage pour un montant de 16 510,91 €.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	13	0	1

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint, à signer le Devis de Eiffage pour un montant de 16 510,91 € TTC
AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint, à signer tout document concernant ce dossier.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROYER